

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 20 mars 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Constructions parascolaires pour APEMS – Coquerellaz – Relevé topographique et étude géotechnique

Dans le cadre du lancement de la procédure d'appel d'offres soumise aux marchés publics pour la construction d'une structure d'accueil parascolaire, un relevé topographique de la parcelle effectué par un géomètre, ainsi qu'une étude géotechnique, doivent être entrepris.

Le bureau BBHN SA a été mandaté pour le relevé topographique pour un montant de Fr. 4'600.- TTC et le bureau De Cerenville pour l'étude géotechnique pour un montant de Fr. 7'329.- TTC. Ces honoraires seront comptabilisés sur le compte n° 503.5030.217 et financés par la disposition n° 3 « Crédits d'études » du préavis de début de législature n° 15/2011.

2) Pose de panneaux solaires sur le toit du collège de la Coquerellaz

Dans le cadre des objectifs fixés par la Municipalité pour la promotion de l'énergie solaire au sein de la Commune, et dans le but de l'obtention du label Cité de l'énergie, la société SI-REN SA, à Lausanne, a été contactée pour développer un projet proposant la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du collège de la Coquerellaz. En effet, cette dernière présente un potentiel très intéressant de plus de 90kVA, soit l'équivalent d'une fois et demie la consommation annuelle du collège, ou encore de la consommation annuelle de 25 ménages. Une convention a été établie entre la société SI-REN et la Commune qui s'engage à mettre à disposition la toiture du collège, ceci contre une rétribution de 3 % des revenus perçus durant l'année. L'ensemble des investissements nécessaires à ce projet sont effectués par SI-REN SA.

La pose de ces panneaux solaires est en cours et ces derniers seront opérationnels à fin mars 2015.

3) Réfugiés syriens et irakiens – Don à l'organisation Medair

Près de trois millions de Syriens et Iraquiens ont fui les violents conflits qui font rage dans leur pays et s'exilent au Liban ou en Jordanie dans le plus grand dénuement.

Alors que leur nombre ne cesse d'augmenter, la question des abris pose un grave problème, encore plus à cette époque, du fait des hivers rigoureux.

Sensible à cette situation d'urgence, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 8 décembre 2014, de verser un don de Fr. 1'000.- à l'organisation Medair, en sus de la subvention annuelle (Fr. 2000.-).

Medair œuvre activement dans la vallée de la Bekaa au Liban, dans le cadre de programmes de santé et de construction d'abris. Elle fournit aux familles nouvellement arrivées des kits abris et des articles de première nécessité.

4) Structure d'accueil familial de jour des Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice (AFJE)

Avec 135'500 heures d'accueil en 2014, soit une augmentation de plus de 7 % par rapport à l'année précédente, l'accueil en milieu familial démontre toute son importance dans l'offre du réseau pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL). Il est ainsi primordial que celles que l'on appelle encore traditionnellement « mamans de jour », bénéficient de formations continues, tout comme le personnel des structures d'accueil collectif.

Le Service des affaires sociales et de la petite enfance, en charge de l'AFJE, a mis sur pied, en accord avec l'AJESOL et en collaboration avec la section des Samaritains d'Ecublens, un cours spécifique de premiers secours aux enfants. Cette formation, d'une durée totale de huit heures, débutera en avril pour les premières accueillantes, qui recevront une attestation à son issue.

A noter également que les conditions des accueillantes ont été améliorées cette année, puisqu'elles bénéficient dorénavant d'une cinquième semaine de vacances et d'indemnités forfaitaires lors des formations organisées à leur attention.

5) Epuration – ERM – Etude préliminaire de faisabilité du raccordement des eaux usées d'Ecublens/Echandens à l'ERM

Conformément aux réponses figurant dans le rapport-préavis n° 17/2012, datant du 24 septembre 2012, la Municipalité a suivi de près l'évolution du dossier de l'assainissement de la STEP de Bussigny.

Il s'avère qu'aujourd'hui le dossier de raccordement de ladite STEP à la STEP de Vidy est confirmé par la Commune de Bussigny. Les Communes d'Ecublens et d'Echandens, ayant toutes les deux reçu une entrée en matière de la part du Comité de direction de l'ERM pour amener, à terme, leurs eaux usées à l'ERM et n'étant pas convaincues par la solution proposée par la Commune de Bussigny, souhaitent approfondir l'étude menée par le bureau BBHN en 2010. A cet effet, une offre a été acceptée pour un montant d'honoraires de Fr. 28'000.- TTC. Cette étude comporte un complément à l'étude réalisée en 2010 pour rejoindre les collecteurs intercommunaux de l'ERM par les Communes d'Ecublens et d'Echandens. Elle sera financée à 50 % par chacune des communes. Les honoraires à la charge de notre Commune, soit Fr. 14'000.- TTC, seront comptabilisés au compte n° 460.5010.114.

6) Réponse au vœu émis par la Commission des finances lors de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2014 demandant que l'on renonce à trop « tronçonner » les travaux de réhabilitation relatifs aux canalisations Mèbre-Sorge

Le vœu de la Commission des finances d'Ecublens, qui demande à la Commission de l'Entente Mèbre-Sorge de prévoir l'établissement d'un crédit-cadre par législature pour les travaux de réhabilitation des collecteurs, a été discuté lors de la séance plénière de la Commission de l'Entente en date du 26 novembre 2014.

Aucune des communes membres n'applique le principe du crédit-cadre pour les frais d'investissement liés aux collecteurs. Par ailleurs, les préavis étant basés sur des mesures identifiées du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la Commission préconise le maintien de la solution actuelle.

7) Réponse au souhait exprimé par M. Aitor Ibarrola lors de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2014 demandant que les appels d'offres pour les travaux de chemisage respectent les normes des marchés publics

Lors des travaux pour la réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Blancherie/Concorde, une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres. La configuration des collecteurs, peu rectilignes, ainsi que les difficultés d'accès, ont malheureusement conduit les deux autres sociétés invitées à renoncer à soumissionner. Afin de répondre au mieux au vœu de M. Aitor Ibarrola, la Commission Mèbre-Sorge a décidé, lors de futurs travaux, d'élargir le cercle d'appels d'offres à la région genevoise et/ou à la Suisse romande.

8) Réponse au vœu déposé par M. Alfred Thomas le 20 novembre 2014 qui souhaite que la compensation du reboisement, suite à la coupe des arbres en raison de l'agrandissement de la déchetterie, soit réalisée en collaboration avec les élèves d'Ecublens

Pour donner suite à ce vœu, une séance a été organisée en présence du Directeur des écoles, du garde forestier, du responsable de l'entretien des forêts et de la direction du Service des travaux.

La Direction des écoles, ainsi que le Service des travaux, jugent très intéressante l'idée de sensibiliser les enfants à la gestion forestière en profitant du reboisement à réaliser, suite aux défrichements liés à l'agrandissement de la déchetterie.

Il a été décidé de mettre sur pied quatre journées de sensibilisation pour les écoliers d'Ecublens. Le Service des travaux gèrera l'organisation et le bon déroulement de ces journées avec le personnel de la section Voirie et espaces verts (VEV), en présence du garde forestier.

Ces journées seront réparties sur deux ans : soit au printemps et en automne 2015 et 2016. Chaque classe pourra planter un ou plusieurs arbres par élève. Une sensibilisation, avec des explications sur la gestion forestière communale et une visite de la forêt, sera également proposée. Une petite collation clôturera chaque plantation par les différentes classes.

A l'issue de ces quatre journées, un panneau mentionnant les dates de plantation et les noms des classes qui auront participé sera réalisé.

9) Réponse à la question de M. Christophe Cartier du 5 décembre 2014 relative aux comptes 2013 et budget 2014 « STEP ERM de Morges »

En réponse à la question de M. Christophe Cartier sur le compte n° 460.3526.06 « STEP ERM Morges » concernant le montant final des comptes 2013, on peut préciser ce qui suit.

Les coûts de la station « Combaz » sont décomptés séparément des frais d'exploitation de la STEP.

De plus, ils sont facturés en avril, soit bien après la clôture de nos comptes. Aussi, nous comptabilisons un transitoire basé sur une estimation communiquée par la comptable de la STEP.

Le montant final qui nous est facturé est toujours différent de celui du transitoire qui est basé sur une estimation. Il en découle donc logiquement une différence entre les comptes de la STEP qui incluent le montant exact de la station « Combaz » et nos comptes qui sont fondés sur un transitoire.

A cela s'ajoute encore le fait que le transitoire et sa régularisation interviennent toujours sur l'exercice suivant. Par exemple, le transitoire enregistré en 2011 (Fr. 13'700.-) est extourné en 2012 et compensé par le paiement de la facture effective (Fr. 14'855.70), voir tableau ci-dessous.

STEP Morges – Station Combaz

Année comptable	Extourne transitoire en Fr.	Facture effective en Fr.	Différence en Fr.
2012	13'700.00	14'855.70	1'155.70
2013	17'700.00	17'670.55	-29.45
2014	19'790.00	19'817.15	27.15

En ce qui concerne la différence entre le budget 2014 présenté dans notre fascicule et le budget de la STEP ERM Morges, on peut relever que la différence de Fr. 20'012.- provient d'une erreur lors de l'élaboration du budget. En effet, le budget comprenait anciennement deux positions, soit STEP ERM avec le montant indiqué par l'ERM et la STREL Combaz avec un montant de Fr. 20'000.-. Or, le montant de la STREL Combaz est maintenant intégré au budget de la STEP. Les Fr. 20'000.- supplémentaires n'auraient donc pas dû être ajoutés en 2014. Pour information, le budget 2015 a été établi correctement.

10) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

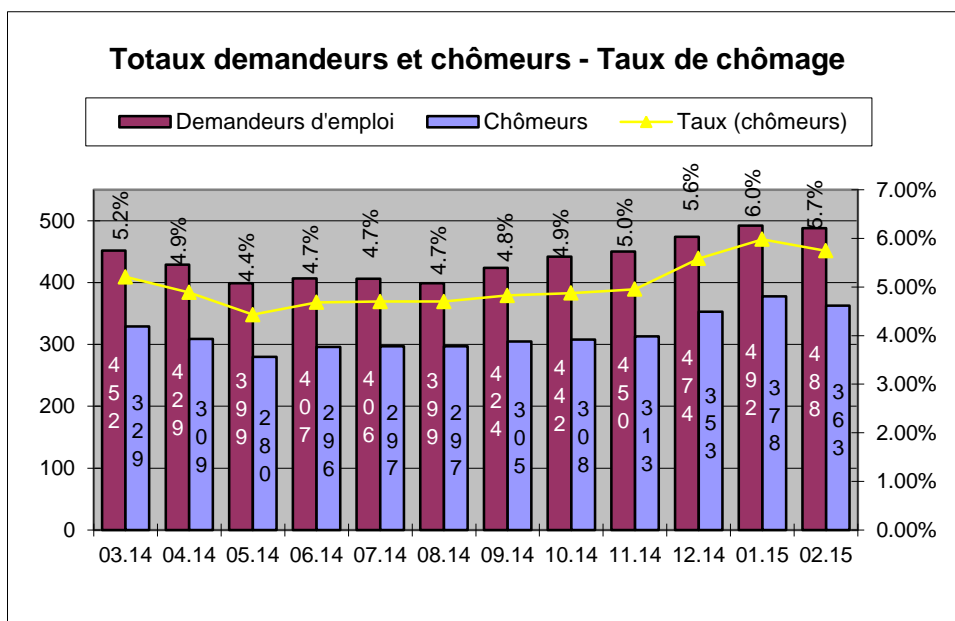
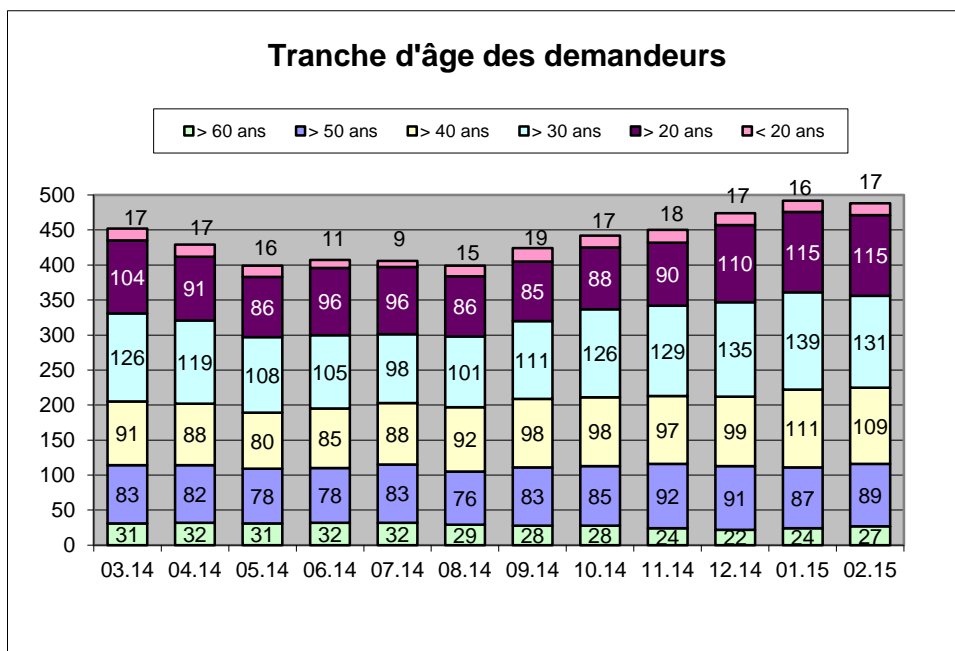
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



11) Population

Situation au 28 février 2015 : **12'300 habitants** (12'169 au 28 février 2014).

La Municipalité